

Pour mieux cibler les problèmes, une analyse sécuritaire a été faite par quar-

aurait eu aucune infraction liée au trafic. Étonnant!

André BŒUF

la journée, qui est en tête avec 28 %, meilleur. toujours en lien avec la notion de sécu-

A.B.

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

L'infrastructure routière en cours d'étude pour améliorer la sécurité de tous

En début de semaine, tous les partenaires élus, et des institutions concernées par l'agenda sécurité se sont réunis en mairie autour du maire Bruno Gillet. Lors de cette sixième réunion, ont été établies les mesures concrètes qui vont être mises en place sur cinq zones de la commune.

sera étudiée. Mais cette solution nécessite l'achat de terrain, tandis qu'une aire de dépose pour les bus pourrait être mise en place près du giratoire en direction de Vinzier.

■ Traversée du Lyonnet :

Plusieurs accidents mortels sont à déplorer sur cette zone. Les habitants souhaitent des feux pour ralentir les automobilistes, qui roulent au-delà de la limite de 50 km/h, avec la mise en place de bordures, de trottoir pour délimiter les voies de circulation, la pose d'un radar, la mise en place d'îlots au centre de la route en cours d'étude.

Autres lieux à traiter, chez Thiollay, route des



La sixième réunion consacrée aux actions à engager sur la sécurité routière présidée par le maire Bruno Gillet, a réuni des élus de la commune et de la CCPEVA, des représentants de la gendarmerie, du département, de l'Éducation nationale et du principal du collège du Gavot. Photo DR

chênes, l'arrêt de bus sera déplacé pour être mieux signalé et mieux protégé.

Des terre-pleins pour-

raient être agencés de part et d'autre pour éviter le risque de dépassements des cars à l'arrêt.

Du côté du carrefour de

Praubert, le département recommande de revoir la zone en "urbanisant le secteur" avec trottoir, plateau surélevé et chicanes. Quant à la route des Mollards, un cheminement piétonnier le long de la route départementale pourrait être étudié, dans l'attente d'un trottoir ou d'une voie mixte plus large (piétons et cyclos). Le département souhaite que la zone agglomérée soit prolongée à cette portion de route pour être limité à 50 km/h.

Enfin, pour les futures étapes de l'agenda, le chiffrage plus précis (environ 2 millions d'euros) sera réalisé avec la consultation des habitants, puis le vote de ces projets en conseil municipal.

Claude BOUZIN

mo
ave
qu
ma
fêr
Wi
filr
la
da
tue
qu
ass
no
en
rai
siopu
s ero
exta
sabe
miun
lu
lo
CP
C
m
a
Le
de
Ré
la
à s
mâ
vis
qu
"tr
ch
pl
fêr
ter